

COMPTE RENDU DE LA 16^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU
RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC
TENUE LE 14 JUIN 2006
SOUS L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

DISTRIBUTION

➤ **Conférenciers :**

M. Daniel Garant
M. Serge Laflamme
M^e Nicole Lemieux
M^{me} Brigitte Lockhead
M^{me} Teresa Pacheco
M. François D'Amour (Groupe-conseil Aon inc.)

➤ **Collaborateurs :**

M. Ronald Bourdon (Compagnie Trust CIBC Mellon)
M^{me} Lise Fortin (Compagnie Trust CIBC Mellon)
M^{me} Caroline Chicoine, conseillère - Régime de retraite (Hydro-Québec)

➤ **Membres du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Mot de bienvenue.....	1
Présidente et secrétaire de l'assemblée	1
Convocation et quorum.....	1
Rapport de la 15 ^e assemblée des participants et des bénéficiaires tenue le 14 juin 2005.....	2
Allocution de la présidente de l'assemblée.....	2
Présentation des membres composant le comité de retraite	3
Modifications apportées au régime	5
Compte rendu de l'administration du régime pour l'année terminée le 31 décembre 2005	5
– Rapport du comité de retraite d'Hydro-Québec.....	5
– Rapport sur le service aux participants	5
Situation financière du régime	6
– Rapports des résultats des évaluations actuarielles au 30 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.....	6
– Financement du régime de retraite et nouveau portefeuille de référence.....	8
– Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2005	9
– États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2005.....	11
Indications portées au registre des déclarations d'intérêts.....	12
Opportunité de désigner des membres représentant les participants et les bénéficiaires au comité de retraite	12
Membres votants.....	13
Membres non votants.....	15
Période de questions	16
Clôture de l'assemblée.....	20

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

COMPTE RENDU DE LA 16^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC, TENUE AU SALON HOSPITALITÉ DE L'HÔTEL HYATT REGENCY, À MONTRÉAL, LE MERCREDI 14 JUIN 2006, DE 18 h 15 À 20 h 20

MOT DE BIENVENUE

M^e Nicole Lemieux, présidente du comité de retraite, souhaite la bienvenue aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec à cette 16^e assemblée.

Elle souligne que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'après chaque exercice financier, le comité de retraite doit convoquer une assemblée de tous les participants et les bénéficiaires pour les informer :

- . des modifications apportées au régime de retraite, s'il y a lieu
- . de l'administration du régime pour l'année terminée (2005)
- . de la situation financière du régime à la fin de l'année terminée (31 décembre 2005)
- . des indications portées au registre des déclarations d'intérêts.

Elle mentionne que c'est pour satisfaire à ces exigences que le comité de retraite a convoqué la présente assemblée et souhaite à tous une bonne réunion.

PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du comité de retraite donne lecture aux participants et aux bénéficiaires de la résolution HCR-56/2006 adoptée par le comité de retraite le 1^{er} mars 2006, aux termes de laquelle les nominations suivantes sont approuvées en regard de la présente assemblée annuelle, copie de cette résolution étant versée au dossier du présent compte rendu.

- | | | |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| - Présidente : | M ^e | Nicole Lemieux |
| - Vice-présidente : | M ^{me} | Teresa Pacheco |
| - Secrétaire : | M ^{me} | Mireille Bélanger |
| - Secrétaire adjointe : | M ^{me} | Johanne Leduc |

CONVOCATION ET QUORUM

La présidente de l'assemblée informe les participants qu'aux termes de sa résolution HCR-55/2006 du 1^{er} mars 2006, le comité de retraite a fixé la tenue de la présente assemblée au mercredi 14 juin 2006, à 18 h, à l'Hôtel Hyatt Regency, Complexe Desjardins, à Montréal ; un avis de convocation a dûment été transmis le 19 mai 2006 aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi qu'à l'employeur, copies de cette résolution et de cet avis étant versées au dossier du présent compte rendu.

La présidente constate que le quorum fixé, conformément à l'article 6 des *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-*

Québec, à 50 participants actifs, anciens participants, retraités et bénéficiaires, présents à l'assemblée ou représentés par procuration, est atteint, et elle verse au dossier du présent compte rendu le rapport de quorum établi par les représentants de la Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon) :

Participants actifs	En personne	56	
	Par procuration	5 108	5 164
Anciens participants, retraités et bénéficiaires	En personne	54	
	Par procuration	4 618	<u>4 672</u>
TOTAL			9 836

La présidente déclare donc l'assemblée dûment constituée et ouverte.

RAPPORT DE LA 15^E ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES TENUE LE 14 JUIN 2005

La présidente rend compte de la 15^e assemblée tenue le 14 juin 2005 à laquelle ont participé un peu plus de 8 930 participants et bénéficiaires présents en personne ou par procuration. Elle souligne que ce compte rendu a été remis aux participants avant le début de l'assemblée et qu'il peut être consulté sur le site intranet du Secrétariat de la Société et des filiales et sur le site Internet de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec.

Ce compte rendu a tenu lieu de rapport que la présidente a transmis au comité de retraite qui lui avait donné mandat de diriger l'assemblée ; ce rapport a été reçu par le comité à sa réunion ordinaire du 2 novembre 2005 (cf. HCR-210/2005, 1^o).

De plus, elle souligne que le *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec 2005* a également été distribué aux participants avant le début de cette assemblée. Ce rapport est aussi disponible sur demande au Centre d'appels Retraite et assurances (CARA).

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente rappelle aux participants et aux bénéficiaires que le but de la présente assemblée est de les informer sur l'état du régime de retraite à la fin de l'exercice financier de 2005. Ainsi, tous les rapports et les informations communiqués au cours de la présente assemblée traiteront de la situation administrative et financière dudit régime pour l'année 2005 et non au-delà.

Elle précise que, conformément aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, le comité de retraite a adopté l'ordre du jour de la présente assemblée aux termes de sa résolution HCR-97/2006 du 3 mai 2006, ce document étant versé au dossier du présent compte rendu. Elle invite les participants à se reporter à l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée et souligne qu'une période de questions est prévue à la fin de la réunion, une fois terminées les présentations des conférenciers et après avoir disposé du choix possible de représentants.

À ce moment-ci, elle présente les personnes qui feront les présentations pertinentes à la présente assemblée, dans l'ordre de leur présentation :

- M^{me} Brigitte Lockheed chef – Administration du régime de retraite
- M. François D’Amour vice-président principal, Groupe-conseil Aon inc.
- M. Daniel Garant vice-président exécutif – Finances et chef des Services financiers
- M. Serge Laflamme directeur principal – Régime de retraite d’Hydro-Québec et chef des placements par intérim
- M^{me} Teresa Pacheco directrice – Administration et conformité.

La présidente indique qu’elle présentera, quant à elle, la partie relative à l’administration du régime de retraite. De plus, elle souligne la présence des personnes suivantes :

- M. Philippe Grubert vérificateur, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. représentant les vérificateurs externes du régime
- M. Luc Bédard vérificateur, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. représentant les vérificateurs externes du régime
- M^{me} Isabelle Lauzière conseillère principale, Groupe-conseil Aon inc.
- M. François Bédard conseiller principal – Avantages sociaux, direction principale Ressources humaines d’Hydro-Québec
- M. Robert Bienvenue conseiller – Avantages sociaux, direction principale Ressources humaines d’Hydro-Québec
- M. Ronald Bourdon directeur principal, Relations avec la clientèle, Compagnie Trust CIBC Mellon
- M^{me} Lise Fortin directrice adjointe, Relations avec la clientèle, Compagnie Trust CIBC Mellon.

Elle précise que M. Ronald Bourdon et M^{me} Lise Fortin collaborent avec Hydro-Québec à la préparation et à la tenue de la présente assemblée.

PRÉSENTATION DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ DE RETRAITE

Avant de traiter de la composition du comité de retraite, la présidente tient à rappeler la structure de gouvernance du régime de retraite d’Hydro-Québec. En se reportant aux diapositives, elle rappelle donc que la fonction fiduciaire est exercée, d’une part, par le Conseil d’administration d’Hydro-Québec et, d’autre part, par le comité de retraite.

Elle explique que le Conseil d’administration est responsable, à titre de fiduciaire, de la gestion de l’actif de la caisse de retraite et que le comité de retraite assume, à titre de fiduciaire, l’administration courante du régime et les communications avec les participants.

La présidente fait état de la composition du comité au 31 décembre 2005. Le comité, en vertu de l’article 15.5 du règlement concernant le Régime de retraite d’Hydro-Québec, est composé de sept membres représentant Hydro-Québec et nommés par Hydro-Québec, d’un membre indépendant qui

est nommé par Hydro-Québec, de trois membres représentant les employés syndiqués, élus chaque trois ans, d'un membre représentant les employés non syndiqués également élu aux trois ans, et d'un membre représentant les retraités et les anciens participants aussi élu aux trois ans.

À ceux-ci, s'ajoutent des membres qui sont élus à l'assemblée annuelle pour un mandat d'un an. Le mandat de ces membres se termine aujourd'hui. Il peut y avoir un membre votant et un membre non votant représentant les participants actifs et un membre votant et un membre non votant représentant les retraités, les anciens participants et les bénéficiaires. Quand un membre votant est élu à l'assemblée annuelle, Hydro-Québec nomme un membre additionnel au comité de retraite. Le comité est donc composé au maximum de dix-sept membres votants et de deux membres non votants.

Au 31 décembre 2005, le comité comportait dix-huit membres puisqu'il y avait une vacance pour un membre représentant Hydro-Québec. Elle présente les membres du comité.

Membres nommés par Hydro-Québec

- Représentant Hydro-Québec	Nicole Lemieux Denis Charlebois Gilles Fortier Ginette Gauthier	Richard Lagrange Pierre Leduc Serge Mallette Teresa Pacheco
-----------------------------	--	--

Membre externe

Alain Langlois
(Ville de Montréal)

Membres élus lors de l'élection triennale

(mandat de trois ans)

- Représentant les employés syndiqués	Guy Bureau André Lanoue Jean-Claude Roy
- Représentant les employés non syndiqués	Lucie Bazinet
- Représentant les anciens participants et les retraités	Roger Labrie

Membres votants élus à l'assemblée annuelle

(mandat d'un an)

- Représentant les participants actifs	Daniel Jean
- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Raymond Trudel

Membres non votants élus à l'assemblée annuelle

(mandat d'un an)

- Représentant les participants actifs	Christiane Désormeaux
- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Normand Moreau

Elle souligne que M. Jean-Claude Roy prend sa retraite à la fin de juin et a donné sa démission du comité et que M. Roger Labrie a démissionné au cours du mois de janvier pour des raisons de santé et qu'il a été remplacé par M^{me} Rolande Davidson.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

La présidente précise qu'aucune modification n'a été apportée au *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* en 2005.

COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION DU RÉGIME POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2005

Rapport du comité de retraite d'Hydro-Québec

La présidente fait état des décisions prises par le comité de retraite au cours des 12 réunions ordinaires de 2005 ; les membres du comité ont ainsi voté 727 rentes pour des retraités, des conjoints ou des rentes aux enfants admissibles et approuvé 787 révisions de rentes et de valeurs de rentes, 13 remboursements de cotisations et 382 transferts ou remboursements de valeurs de rentes, 6 versements forfaitaires (retraite progressive), 18 versements de cotisations excédentaires (rente différée) et 39 annulations de rentes différées.

Elle complète son exposé en mentionnant qu'au 31 décembre 2005, le régime comptait 22 777 participants actifs, 8 924 retraités, 2 642 bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants et 734 titulaires de rentes différées (anciens participants). Elle précise que, parmi les retraités et les bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants, 2 976 recevaient aussi des prestations de la Partie II du régime (mesures de revalorisation à la charge d'Hydro-Québec) et que 580 recevaient des prestations de la Partie III du régime (certains anciens régimes de filiales).

Son exposé étant terminé, la présidente invite M^{me} Brigitte Lockheed à traiter du service aux participants.

Rapport sur le service aux participants

M^{me} Lockheed rappelle tout d'abord que ce service est offert aux participants et bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec et est assuré par une équipe composée de onze conseillers d'expérience dont deux sont présents à l'assemblée. Il s'agit de M^{me} Chantal Normandin et M^{me} Caroline Chicoine. Elle rappelle également que le service aux participants ne serait pas complet sans la collaboration du Centre d'appels Retraite et assurances (CARA) qui répond aux questions des participants du régime. Elle présente les membres du CARA qui assistent à cette assemblée, à savoir M^{me} Josée Rondeau, chef – Centre d'appels Retraite et assurances, M. Robert Plante, représentant – Avantages sociaux, et M^{me} Nathalie Levasseur, représentante – Avantages sociaux.

Ensuite, M^{me} Lockheed rappelle aux participants qu'en 2004, l'Administration du Régime de retraite a fait évaluer ses pratiques en tant qu'administrateur du Régime de retraite d'Hydro-Québec par une firme externe et fait état du rapport, reçu au début de l'année 2005. Elle explique que chacune des tâches qui constituent le service aux participants a été évaluée sur le plan de la saine gouvernance et comparée avec celles adoptées par d'autres entreprises. Ce rapport indique que les pratiques mises de l'avant par l'Administration du régime de retraite se classent parmi les meilleures sur le marché et même, dans certains cas, les surpassent.

Afin d'être toujours en mesure d'offrir un service de qualité, et ce, malgré le nombre grandissant de retraités, l'Administration du régime de retraite a décidé d'implanter dès 2005 certaines suggestions formulées dans le rapport et de répondre à certaines demandes faites par les participants. Ainsi, par exemple, bien que les relevés annuels respectent l'ensemble des exigences légales, ils ont été améliorés pour présenter désormais, dans chacune des sections du relevé, l'impact d'un partage de droits découlant d'un divorce ou d'une séparation autant pour les employés actifs que pour les titulaires d'une rente différée concernés.

Elle souligne, en se reportant aux diapositives projetées, que les diverses données traitées par ce service témoignent de l'ampleur de la caisse et du grand nombre de participants.

M^{me} Lockheed, en se reportant aux diapositives projetées, explique comment se répartissent les 35 000 participants et bénéficiaires du régime à la fin des années 2005 et 2004. Elle souligne que les départs à la retraite plus nombreux en 2004 s'expliquent par le fait que de nombreux participants avaient décidé de retarder leur départ à la retraite pour bénéficier des nouvelles modalités en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2004.

De plus, M^{me} Lockheed souligne que le taux d'intérêt crédité sur les cotisations salariales et le rachat d'années de participation pour l'année 2005 s'établit à 14,03 % comparativement à 11,94 % en 2004. Le taux de 14,03 % correspond au rendement de la caisse, net de frais d'administration et de gestion, pour la période du 13 décembre 2004 au 11 décembre 2005.

Par ailleurs, M^{me} Lockheed indique que le nombre de nouveaux retraités par année est à la hausse. Elle fait remarquer qu'au 1^{er} janvier 2006, plus de 2 300 participants actifs avaient le droit de quitter l'entreprise avec une rente non réduite dont plus de 1 300 avaient plus de 30 ans de service. On s'attend donc à avoir de 500 à 700 départs à la retraite par année au cours des prochaines années.

En terminant, M^{me} Lockheed indique que le taux d'indexation des rentes fixé le 1^{er} janvier 2006 s'établit à 2 % comparativement à 1,7 % pour l'année 2005.

L'exposé de M^{me} Brigitte Lockheed étant terminé, la présidente la remercie et invite M. François d'Amour à faire sa présentation.

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

Rapports des résultats des évaluations actuarielles au 30 décembre 2004 et au 31 décembre 2005

M. François D'Amour indique que sa présentation portera sur les résultats de deux évaluations actuarielles, soit l'évaluation actuarielle au 30 décembre 2004 et l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005. L'évaluation au 31 décembre 2005 a été réalisée rapidement dans le but d'accélérer le paiement des cotisations d'Hydro-Québec à la caisse étant donné la situation déficitaire du régime.

Évaluation actuarielle

M. D'Amour rappelle que le premier but d'une évaluation actuarielle est d'établir la situation financière du régime à la date de l'évaluation actuarielle. Le deuxième but est de déterminer les taux de cotisation des participants et de l'employeur qui s'appliqueront pour les années suivant la date de l'évaluation actuarielle.

Deux types d'évaluation actuarielle sont présentés :

- l'évaluation de capitalisation qui suppose la continuité du régime de retraite ; et
- l'évaluation de solvabilité qui suppose la terminaison du régime de retraite.

Bilan actuariel

M. D'Amour explique que le bilan du régime de retraite permet d'établir s'il y a un surplus ou un déficit à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2005, l'actif à la valeur actuarielle de 10 765 M\$ est inférieur à la provision actuarielle de 11 383 M\$ d'un montant de 618 M\$. Il y a donc un déficit de capitalisation au 31 décembre 2005. Le taux de capitalisation représentant le ratio entre l'actif et la provision à cette date est de 94,6 %. Ce même ratio était de 96,8 % au 30 décembre 2004.

La présence d'un déficit de capitalisation au 31 décembre 2005 s'explique en grande partie par la baisse des taux d'intérêt long terme. Cette baisse entraîne une diminution du rendement attendu de l'actif et par le fait même une diminution du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle sur base de capitalisation.

La présence d'un déficit de capitalisation au 31 décembre 2005 entraîne l'obligation de la part d'Hydro-Québec de verser des cotisations additionnelles afin de couvrir ce déficit.

M. D'Amour souligne que l'on peut constater qu'au cours des dix dernières années se terminant le 31 décembre 2005, l'actif du régime est passé de 6 327 M\$ à 10 765 M\$, soit une augmentation de plus de 70 %. Sur la même période, le passif est passé de 5 884 M\$ à 11 383 M\$, soit une augmentation de près de 95 %. L'augmentation importante de la provision actuarielle au cours des deux dernières années, provoquée par la baisse des taux d'intérêt long terme, a entraîné le régime dans une situation déficitaire malgré les bons rendements de la caisse de retraite.

Degré de solvabilité

M. D'Amour mentionne que le degré de solvabilité correspond au ratio obtenu en divisant l'actif à la juste valeur (ou encore la valeur marchande) par la provision actuarielle (le passif) sur une base de terminaison. Au 31 décembre 2005, le degré de solvabilité est de 99,5 % alors qu'il s'établissait à 106,1 % au 30 décembre 2004.

M. D'Amour souligne que, tel que le prescrit la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, lorsqu'un régime montre un degré de solvabilité inférieur à 100 %, des modalités particulières sont prévues relativement au versement de certaines sommes aux participants. Ainsi, les rentes versées ne sont pas touchées, mais le versement des valeurs de transfert supérieures à un montant prédéterminé ne peut être acquitté intégralement. La différence doit être payée au participant sur une période de 5 ans, sauf si le promoteur verse à la caisse de retraite une cotisation additionnelle pour combler l'écart.

Il est à noter qu'Hydro-Québec a décidé de verser au cours de l'année 2006 les cotisations additionnelles requises pour que la totalité des droits puissent être payés aux participants concernés.

Règles de cotisations

M. D'Amour informe les participants et les bénéficiaires que le coût annuel des prestations, exprimé en pourcentage de la masse salariale, découlant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005, a été évalué à 24,9 % pour les années 2006, 2007 et 2008. Au cours de ces années, les cotisations des participants passent progressivement de 3,0 % à 4,9 % de la masse salariale.

Comme le régime montre un déficit, la cotisation patronale doit, dans un premier temps, couvrir le coût des prestations et frais, diminué des cotisations des participants et, dans un deuxième temps, elle doit comprendre une cotisation d'amortissement du déficit.

- Les cotisations patronales régulières correspondant à 5,1 % de la masse salariale en 2006, et les cotisations patronales supplémentaires, correspondant à 16,8 % de la masse salariale en 2006, couvrent le solde du coût annuel des prestations et frais ;
- Une cotisation patronale additionnelle égale à 62 M\$ (soit 4,2 % de la masse salariale) sert quant à elle à amortir le déficit de capitalisation.

Ainsi la cotisation patronale totale en 2006 est de 26,1 % de la masse salariale soit 387 M\$.

Cotisations patronales perçues en trop

M. D'amour termine en soulignant que, comme il est prévu au règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, les cotisations patronales en excédent des cotisations patronales régulières, soit les cotisations supplémentaires et les cotisations envers l'amortissement du déficit, sont considérées comme des cotisations patronales perçues en trop. Ces sommes sont cumulées et portent intérêt au taux de rendement de la caisse de retraite. Lorsque le régime montrera un surplus, le montant cumulé plus les intérêts pourra être récupéré par l'employeur sous forme d'un congé de cotisation partiel ou total.

Ce montant qui a commencé à s'accumuler en 2005 totalise 296 M\$ au 31 décembre 2005 et est estimé à 635 M\$ au 31 décembre 2006.

L'exposé de M. François D'Amour étant terminé, la présidente le remercie et invite M. Daniel Garant à faire sa présentation.

Financement du régime de retraite et nouveau portefeuille de référence

Financement du régime de retraite

M. Daniel Garant commence son exposé en commentant l'évolution de la situation financière du régime de retraite d'Hydro-Québec. Il rappelle d'abord que le régime est passé d'une situation de surplus en 2003 à une situation de déficit en 2004 et 2005. Le ratio de capitalisation a diminué au cours des dernières années en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt réels long terme.

Cette diminution des taux d'intérêt touche tous les régimes à prestations déterminées. M. Garant compare la situation financière du Régime de retraite d'Hydro-Québec à celle d'autres régimes au Canada. Cette comparaison permet de constater que la santé financière du Régime de retraite d'Hydro-Québec se compare avantageusement à celle des autres. Le degré de solvabilité du Régime

de retraite d'Hydro-Québec (99,5 % au 31 décembre 2005) demeure supérieur au degré de solvabilité du premier quartile de l'échantillon de comparaison (91,9 %).

M. Garant explique de plus que le risque financier du régime a augmenté en raison des facteurs suivants :

- L'état du surplus : il n'y a plus de surplus pour absorber les corrections boursières et les baisses de taux d'intérêt.
- La maturité grandissante du régime : la proportion du passif des retraités sur le passif total du régime est en croissance. Le ratio du passif des retraités en pourcentage du passif total d'environ 40 % en 2005, passera à plus de 50 % d'ici 10 ans et à 65 % à l'horizon 2022. Cette maturité grandissante du régime accentue l'impact financier sur le Régime de retraite d'Hydro-Québec des baisses des taux d'intérêt et des corrections boursières qui peuvent survenir.

Modification du portefeuille de référence

M. Garant indique que les travaux sur la modification du portefeuille de référence ont été menés dans le contexte du risque financier accru du régime dû à la maturité grandissante et à l'absence de surplus. L'objectif des changements consiste donc à diminuer le risque du régime tout en maintenant le rendement attendu du nouveau portefeuille à un niveau similaire à celui de l'ancien portefeuille. Il rappelle que diminuer le risque du régime équivaut à atténuer la volatilité du surplus ou du déficit du régime et celle des cotisations versées par Hydro-Québec.

Les modifications apportées au portefeuille de référence sont les suivantes :

- Diminuer graduellement la proportion des actions (de 60 % à 51 %) ;
- Hausser la proportion des obligations et en augmenter la durée (de 9½ ans à 12½ ans) afin d'améliorer l'appariement avec le passif du régime ;
- Augmenter la pondération de l'immobilier et ajouter des fiducies de revenu et des produits de base.

Ces changements permettent de réduire le risque du régime tout en maintenant le même rendement attendu à long terme, soit environ 6 % dans le contexte actuel des bas taux d'intérêt.

La transition vers le nouveau portefeuille de référence requiert des transactions de plus de 2 G\$. La mise en œuvre de cette transition sera ordonnée et modulée selon les conditions de marché sur un horizon de 18 à 24 mois. Cette transition constitue une évolution du portefeuille de référence en s'inscrivant dans un processus continu d'analyse de nouvelles classes d'actif qui sont alignées sur les obligations du régime de retraite.

L'exposé de M. Daniel Garant étant terminé, M. Serge Laflamme présente la gestion de la caisse de retraite pour l'année 2005.

Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2005

M. Serge Laflamme présente d'abord le rendement du portefeuille de la caisse de retraite et du portefeuille de référence pour l'année 2005. Il souligne que, à 14,2 %, le rendement absolu de la caisse a été excellent. Les catégories d'actif les plus performantes sont :

- Les actions canadiennes (+23,3 %) qui ont bénéficié de l'augmentation des prix de l'énergie.
- L'immobilier (+17,6 %), les obligations longue durée (+36,6 %) et les obligations à rendement réel (+16,9 %) qui ont profité de la baisse des taux d'intérêt.

Le rendement du portefeuille de référence de la caisse a été de 14,5 % en 2005. Les activités de gestion active ont donc retranché 0,3 % au rendement du portefeuille de référence. Les classes d'actif qui ont retranché de la valeur par rapport à leur indice de référence sont : les actions canadiennes, les actions internationales ainsi que l'immobilier.

M. Laflamme souligne qu'en 2005, il y a eu trois grands thèmes de placement, soit :

- L'augmentation des prix de l'énergie avec le baril de pétrole qui est passé de 43 \$ en début d'année à 61 \$ en fin d'année, ayant pour effet de gonfler le rendement de la bourse canadienne.
- L'appréciation du dollar canadien par rapport aux autres devises (le dollar américain et l'euro).
- La baisse des taux d'intérêt long terme : les taux nominaux de l'indice obligataire Scotia Capital long terme sont passés de 5,16 % en début d'année à 4,52 % en fin d'année. La baisse des taux d'intérêt est bénéfique aux titres d'emprunt, par contre elle augmente la valeur du passif du régime.

M. Laflamme indique que dans la politique de placement, il y a deux grands objectifs de rendement, à savoir :

- Obtenir un rendement annuel moyen de 4 % au-dessus du taux d'inflation sur des périodes mobiles de dix ans. Comme le taux d'inflation moyen pour la période de dix ans se terminant le 31 décembre 2005 a été de 2,1 %, l'objectif de rendement moyen de la caisse était donc de 6,1 % pour cette période. Le rendement annuel moyen de la caisse au cours de ces dix années a été de 10 % dépassant largement l'objectif fixé dans la politique de placement.
- Obtenir un rendement dépassant le rendement du portefeuille de référence par 0,35 % en moyenne par année sur des périodes mobiles de quatre ans. Malgré la valeur soustraite de 0,3 % du portefeuille en 2005, la gestion active a ajouté 0,6 % en moyenne par année au cours des quatre dernières années, soit un rendement de 8,8 % pour la caisse de retraite contre 8,2 % pour le portefeuille de référence.

Au cours des dix dernières années, on peut compter seulement trois années (1997, 2000 et 2005) où le rendement de la caisse a été inférieur au rendement du portefeuille de référence.

M. Laflamme signale que les positions de gestion active prises par les gestionnaires sont contraintes par une limite de risque inscrite dans la politique de placement, la cible de risque étant 0,77 %. Le risque de gestion active auquel se sont exposés les gestionnaires de la caisse au cours de l'année 2005 a oscillé autour de la cible sans jamais dépasser la limite permise par la politique de placement (0,94 %).

M. Laflamme commente ensuite les rendements annuels des cinq dernières années des différentes catégories d'actif.

- Tout au cours de la période, les rendements annuels du portefeuille d'obligations canadiennes ont été similaires à ceux de l'indice de référence (Scotia Capital universel), ce taux fut de 6,5 % en 2005.
- En 2005, le rendement du portefeuille d'actions canadiennes à 23,3 % est inférieur au rendement de l'indice de référence (S&P/TSX composé plafonné) qui affiche un taux de 24,2 % ; toutefois, il est à noter qu'au cours des 4 années précédentes, les gestionnaires du portefeuille d'actions canadiennes ont toujours généré de la valeur ajoutée au-dessus de leur indice de référence.
- Le rendement annuel du portefeuille d'actions américaines a été supérieur au rendement de l'indice de référence pour chacune des cinq dernières années. De plus, à compter de 2003, des positions de couverture de change ont été mises en place pour se protéger contre la baisse du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces activités de couverture ont été profitables pour la caisse. En effet, en 2003, 2004 et 2005, le rendement de l'indice de référence partiellement couvert est supérieur au rendement de l'indice sans couverture de devise.
- La performance des gestionnaires d'actions internationales de la caisse a été décevante, et ce depuis trois ans. En 2005, ces gestionnaires ont obtenu un rendement de 9,4 % par rapport à 10,7 % pour une valeur retranchée de 1,3 %. Cette situation s'explique par :
 - la sous-pondération des titres des compagnies japonaises alors que le marché japonais a surperformé en 2005 ;
 - la surpondération des titres de grandes capitalisations alors que le rendement des plus petites compagnies a été supérieur.
- Les rendements des placements immobiliers ont été excellents au cours des dernières années. En 2005, les gestionnaires de la caisse de retraite ont obtenu un rendement de 17,6 % par rapport à 18,4 % pour l'indice de référence pour une valeur soustraite de 0,8 %. Il est important de noter cependant que l'année 2005 faisait suite à deux années exceptionnelles de valeur ajoutée de 3,1 % en 2003 et de 4,8 % en 2004.

L'exposé de M. Serge Laflamme étant terminé, M^{me} Teresa Pacheco présente les états financiers.

États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2005

M^{me} Teresa Pacheco indique que les états financiers au 31 décembre 2005 sont présentés dans un format condensé dans la brochure *Avis de convocation et Rapport 2005*, transmise à tous les participants et bénéficiaires. Cependant, ils se retrouvent intégralement dans le *Rapport annuel 2005*.

À l'aide des diapositives projetées, M^{me} Pacheco commente les états financiers du régime. Elle fait remarquer qu'en 2005, l'actif net est passé de 10,0 G\$ à plus de 11,3 G\$ en effectuant un bond de 1 349 M\$, ce qui correspond à une augmentation de 13,5 %. Cette augmentation de l'actif net disponible provient principalement des bons rendements réalisés en 2005 et des sommes versées par Hydro-Québec pour améliorer la capitalisation du régime.

Elle précise que les revenus de placement s'élèvent à 330 M\$ et l'augmentation de la valeur au marché des placements s'élève à 1 057 M\$.

Du côté des cotisations perçues, d'abord les participants ont contribué pour un total de 38 M\$. De plus, le nouveau contexte financier du régime a entraîné une augmentation sensible de la contribution de l'employeur dès 2005. Hydro-Québec a d'abord versé 52 M\$ en cotisations régulières, soit 3,6 % de la masse salariale admissible. Puis, en novembre 2005, après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle montrant un déficit de capitalisation, Hydro-Québec a dû verser des cotisations supplémentaires : 254 M\$ pour couvrir le coût du service courant et 34 M\$ pour l'amortissement du déficit. M^{me} Pacheco souligne que ces sommes diffèrent légèrement des montants estimés par l'actuaire du régime dans son rapport parce que les montants versés comprennent des intérêts, le tout, conformément à la *Loi sur les Régimes complémentaires de retraite*.

Pour ce qui est des montants qui ont fait diminuer l'actif net, les prestations versées aux retraités et bénéficiaires s'élèvent à 349 M\$, en hausse de 6,1 % par rapport à 2004. Cette augmentation résulte de l'indexation des rentes et surtout du plus grand nombre de retraités. Les transferts de valeurs et remboursements se chiffrent à 37 M\$ en hausse de 12 M\$ comparativement à 2004.

Par ailleurs, les frais d'administration et de gestion ont connu une baisse par rapport à 2004. Ils se sont élevés à 30 M\$ comparativement à 33 M\$ en 2004 essentiellement en raison de la baisse des honoraires de gestion externe.

Enfin, M^{me} Pacheco mentionne que les états financiers au 31 décembre 2005 incluant les notes complémentaires ont fait l'objet d'une vérification par les cabinets KPMG et Ernst & Young.

Au terme de l'exposé de M^{me} Pacheco, la présidente remercie les présentateurs.

INDICATIONS PORTÉES AU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

La présidente indique aux participants que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et le règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec prévoient la tenue d'un registre dans lequel doivent être indiqués les intérêts que les membres du comité de retraite pourraient avoir en regard de leurs fonctions à titre de membres dudit comité.

La présidente indique que les membres ont signé une déclaration affirmant n'avoir au 31 décembre 2005 aucun intérêt au sens de la Loi et invite les participants qui le désireraient à consulter auprès de la secrétaire du comité de retraite le registre des déclarations d'intérêts tenu par le comité de retraite.

OPPORTUNITÉ DE DÉSIGNER DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARTICIPANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ DE RETRAITE

La présidente rappelle aux participants que le comité de retraite est chargé de l'administration du régime. Comme il a été indiqué plus tôt, ce comité était composé au 31 décembre 2005 de 18 membres. De plus, elle explique qu'au cours d'une assemblée annuelle, les participants et les bénéficiaires peuvent choisir d'augmenter le nombre de leurs représentants au comité de retraite en désignant :

- un participant pour représenter les participants actifs ;
- un participant ou un bénéficiaire pour représenter les retraités, les anciens participants et les bénéficiaires.

Il s'agit d'un membre additionnel votant. Ces groupes peuvent également choisir de désigner chacun un membre additionnel non votant.

La présidente résume les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres votants, à savoir :

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant
3. Un seul groupe se choisit un représentant
4. Pour chaque représentant ainsi désigné, Hydro-Québec nomme à son tour un membre la représentant au comité.

Elle rappelle que, lors de l'assemblée de 2005, M. Raymond Trudel a été élu par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M. Daniel Jean a été élu par le groupe des participants actifs, afin de siéger au comité de retraite à titre de membres votants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. La présidente ajoute que leur mandat est donc terminé.

Ensuite, la présidente expose les possibilités qui s'offrent dans le cas de la désignation de membres non votants, à savoir :

1. Aucune représentation additionnelle
2. Chaque groupe se choisit un représentant non votant
3. Un seul groupe se choisit un représentant non votant.

La présidente rappelle aussi que, lors de l'assemblée de 2005, M. Normand Moreau a été élu comme membre non votant par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M^{me} Christiane Désormeaux a été élue par le groupe des participants actifs. La présidente ajoute également que leur mandat est terminé.

Afin de passer à l'élection, elle explique que chacun des groupes doit d'abord décider s'il désigne ou non un membre votant, puis un membre non votant.

MEMBRES VOTANTS

La présidente invite le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et le groupe des participants actifs à faire savoir s'ils souhaitent une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection. Elle indique que comme par le passé, cette décision sera prise avec un vote à main levée, alors que la désignation de représentants se fait au scrutin secret si une élection est nécessaire.

La présidente présente les fondés de pouvoir qui ont reçu le plus grand nombre de procurations et, à l'aide du rapport de CIBC Mellon, elle indique le nombre de votes qui seront exercés par chacun de ces fondés de pouvoir, à savoir :

Fondés de pouvoir	Nombre de procurations
Guy Bureau	1 637
André Lanoue	636
Jean-Claude Roy	1 141
Lucie Bazinet	707
Christiane Désormeaux	447
Daniel Jean	205

Claude Crevier	323
Rolande Davidson	1 314
Normand Moreau	491
Raymond Trudel	2 805

a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires

Le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ♦ 4 654 votes en faveur de la proposition
- ♦ 4 votes contre la proposition
- ♦ aucune abstention.

b) Groupe des participants actifs

Le groupe des participants actifs décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ♦ 5 139 votes en faveur de la proposition
- ♦ aucun vote contre la proposition
- ♦ aucune abstention.

Représentation par groupe

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant de chaque groupe de participants.

Mise en candidature

a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires

Se reportant aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle de participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

Candidature de M. Raymond Trudel

La candidature de M. Raymond Trudel est proposée par M. Jacques Villeneuve et appuyée par M. Raymond Brisebois, M. Jean-François Poliquin et M. Claude Tougas.

M. Raymond Trudel ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Raymond Trudel comme membre votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

b) Groupe des participants actifs

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe

des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

Candidature de M. Daniel Jean

La candidature de M. Daniel Jean est proposée par M. Claude Arsenault et appuyée par M. Guy Bureau, M. Jean-Claude Roy, M. Guy Poirier, M. Guy Fortin et M. André Léger.

M. Daniel Jean ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Daniel Jean comme membre votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

MEMBRES NON VOTANTS

Se reportant au même processus appliqué dans la désignation d'un membre votant respectivement pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et pour le groupe des participants actifs, la présidente invite chacun des deux groupes à faire savoir s'il souhaite une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection.

a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires

Le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ◆ 4 656 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ une abstention.

b) Groupe des participants actifs

Le groupe des participants actifs décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ◆ 5 124 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ aucune abstention.

Représentation pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant du groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires.

Mise en candidature

La présidente explique que les règles de mise en candidature exposées lors de l'élection des membres votants s'appliquent également pour chacun des groupes visés pour l'élection des membres non votants.

a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires

La candidature de M. Normand Moreau est proposée par M. Jean-Louis Comtois et appuyée par M. Jean-François Poliquin, M. Jacques Villeneuve et M. Raymond Bernard.

M. Normand Moreau ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Normand Moreau comme membre non votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

b) Groupe des participants actifs

La candidature de M^{me} Christiane Désormeaux est proposée par M. Daniel Jean et appuyée par M. Jean-Claude Roy, M. Guy Bureau, M. Claude Arsenault, M. Guy Poirier et M. Guy Fortin.

M^{me} Christiane Désormeaux ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M^{me} Christiane Désormeaux comme membre non votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les participants à venir au micro pour poser leurs questions aux conférenciers. Celles-ci doivent porter sur les présentations qui viennent d'être faites et sur les sujets touchant l'année 2005.

Au fur et à mesure, les conférenciers ou leurs collaborateurs prennent note des demandes et des préoccupations des participants et des bénéficiaires et répondent aux questions soulevées.

- **Question 1**

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec a-t-il des investissements directs ou indirects dans Norbourg ou ses filiales ?

Non, le Régime de retraite d'Hydro-Québec n'a pas investi dans Norbourg ou dans ses filiales.

- **Question 2**

Pourquoi les investissements immobiliers indiqués à la page 33 dans le *Rapport annuel 2006* sont exprimés en superficie et non pas en valeur ?

Il s'agit d'un choix qu'Hydro-Québec a fait parce que les données relatives à la valeur de ces placements ne sont pas publiques.

- **Question 3**

Pourquoi le compte rendu de l'assemblée annuelle de 2005 n'a pas été diffusé sur le site Internet de l'Association des retraités d'Hydro-Québec avant l'assemblée ?

Le compte rendu a été transmis à cette association à temps. C'est l'association qui était chargée de le diffuser sur son site.

- **Question 4**

Quel était le taux d'actualisation en 2005 ?

Le taux d'actualisation en 2005 était de 5,59 % comparativement à 5,87 % en 2004 et 6,12 % en 2003, reflétant la répercussion à la baisse des taux long terme.

- **Question 5**

Le passif de solvabilité est-il plus grand que le passif de capitalisation ?

Non, le passif de solvabilité s'établit à 11 358 M\$, alors que le passif de capitalisation se chiffre à 11 383 M\$.

- **Question 6**

Pourquoi la différence est-elle si grande ?

L'écart entre les évaluations des passifs de capitalisation et de solvabilité n'est que de 0,2 %. Les deux évaluations ne sont pas sur la même base. L'évaluation de solvabilité suppose la terminaison du régime alors que l'évaluation de capitalisation est sur une base de continuité. De plus les taux d'intérêt pour actualiser le passif ne sont pas les mêmes. Le taux d'intérêt utilisé pour l'évaluation de solvabilité est de 4,5 %. Il est prescrit par la loi et par les normes actuarielles.

- **Question 7**

Pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures pour réduire le risque financier des investissements du portefeuille avant ?

La situation est réévaluée continuellement en vue d'assurer une gestion du risque.

- **Question 8**

Pourquoi a-t-on attendu cinq ans pour suspendre le congé de cotisations ?

Le retour des cotisations s'est fait selon les modalités prévues au règlement.

- **Question 9**

Pourquoi le taux d'indexation des rentes est-il seulement de 2 % ?

Ce taux de 2 % est appliqué conformément aux dispositions du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec.

- **Question 10**

Quelle est la position du Régime de retraite d'Hydro-Québec en regard des placements dans des fonds éthiques ?

Les gestionnaires de la caisse n'investissent pas directement dans les fonds éthiques. Toutefois, Hydro-Québec encourage les pratiques de bonne gouvernance. Elle exerce ses droits de vote de façon à encourager une saine gouvernance.

- **Question 11**

Quelle est la position du Régime de retraite d'Hydro-Québec en regard des entreprises émettant des gaz à effet de serre ?

Les responsabilités du fiduciaire de la caisse commandent à Hydro-Québec de gérer la caisse dans le meilleur intérêt des participants. Il n'y a pas de politique précise sur les entreprises émettant des gaz à effet de serre. Toutefois, il convient de reconnaître que les intérêts sociaux et les intérêts financiers de placements convergent le plus souvent de sorte que les mauvais citoyens corporatifs ne sont pas toujours ceux qui performant le mieux.

- **Question 12**

Pourquoi, à la diapositive 16, *Service aux participants*, les retraités sont regroupés avec les décès ?

En fait, il s'agit des départs à la retraite et des décès, deux événements pour les participants actifs qui engendrent le même impact sur le régime, soit le versement d'une rente. Les considérations d'espace ont contraint les rédacteurs à abrégier le texte ce qui a entraîné un tel rapprochement. Une attention particulière sera apportée dorénavant pour éviter ce type de formulation.

- **Question 13**

Quel est le taux d'actualisation nominal utilisé ?

Tel que mentionné précédemment, le taux d'actualisation nominal utilisé en 2005 est de 5,59 %, comparativement à 5,87 % en 2004 et 6,21 % en 2003, reflétant la baisse des taux d'intérêt. Cette donnée sera précisée dans les prochains rapports annuels.

- **Question 14**

Qu'est-ce que l'on entend exactement par *déclaration d'intérêts* ?

Cette déclaration concerne les membres du comité uniquement qui signent un registre déclarant que l'exercice de leurs fonctions au comité de retraite n'implique aucun conflit d'intérêts.

- **Question 15**

On demande pourquoi il y a eu une baisse en cinq ans du degré de solvabilité qui est passé de 140 % à moins de 100 %. Cela semble difficile à comprendre alors que le Régime de retraite d'Hydro-Québec est l'un des meilleurs au Québec.

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec compte toujours parmi les meilleurs au Québec. La baisse des taux d'intérêt à long terme et l'évolution de la population du régime de retraite ont influé sur le degré de solvabilité. À 99,5 %, le degré de solvabilité demeure parmi les plus élevés des régimes de retraite au Canada (dans le premier quartile).

- **Question 16**

Le degré de solvabilité se situe à 99,5 %. La tendance à la baisse va-t-elle s'accroître ?

Le degré de solvabilité dépend du rendement de la caisse et des taux d'intérêt long terme, deux éléments dont il est difficile de prédire le comportement.

- **Question 17**

Les pénalités pour retraite anticipée sont-elles prises en compte dans les résultats des évaluations actuarielles ?

Les hypothèses utilisées par l'actuaire tiennent compte d'un certain pourcentage de participants qui quittent avant leur admissibilité à une retraite sans pénalité. Il n'y a donc pas toujours un gain pour le régime quand les employés prennent une retraite anticipée et reçoivent une rente avec pénalité.

- **Question 18**

Pourquoi l'impact du degré de solvabilité sur le versement des valeurs de rentes n'est-il pas donné aux participants qui doivent prendre des décisions de retraite après 2006 ?

Il n'y a actuellement pas d'impact, car Hydro-Québec a décidé de verser, au cours de l'année 2006, les cotisations additionnelles requises pour que la totalité des droits puissent être payés aux participants concernés. Dès que le degré de solvabilité aura un impact sur le versement des valeurs de rente, des précisions seront données aux participants concernés.

- **Question 19**

Au cours des dernières années, il y a eu de nombreux changements dans la définition de conjoint. Il est devenu difficile de savoir qui est considéré comme conjoint et comment s'appliquent les dispositions relatives à la désignation de l'ex-conjoint comme bénéficiaire. Qu'est-ce qui est fait pour améliorer la compréhension ?

La définition de conjoint figure dans le règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec. De plus, des précisions ont été apportées sur le relevé annuel des retraités. Les gens sont invités à contacter Hydro-Québec si l'information n'est pas exacte.

- **Question 20**

Le procès-verbal ne devrait-il pas indiquer le nom du participant qui pose des questions à l'assemblée pour faciliter le suivi ?

Non, puisque les réponses aux questions apparaissent au compte rendu de la réunion ou sont données à la rencontre suivante. La personne concernée peut ainsi s'assurer que le suivi a été fait.

- **Question 21**

Un participant questionne la clarté de l'information fournie relative au conjoint ayant choisi la rente à 60 % et qui décède.

Des précisions ont été apportées sur les relevés annuels des retraités en date du 31 décembre 2005.

Au cours de la période de questions, un participant a proposé une motion de félicitations à l'égard de la présidente du comité de retraite pour la qualité de son travail et de l'information fournie aux

participants ainsi que pour la qualité exceptionnelle du rapport annuel et des présentations faites à l'assemblée.

La présidente le remercie et souligne le travail de l'équipe qui a produit le rapport annuel et effectué les présentations.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les participants, les conférenciers, les intervenants, les représentants de CIBC Mellon, la secrétaire et la secrétaire adointe du comité de retraite pour leur apport à la préparation et la tenue de cette 16^e assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée.

La secrétaire de l'assemblée,

La présidente de l'assemblée,